

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi, 11 Décembre 2023, à 19h00 au bureau municipal situé au 2 Rue de l'École à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : Michel Rivard (01)
Yvan Proulx (02)
François Binet (03)
Régis Audet (04)
Johanne Rheault (06)

Absent: Dominique Michaud (05)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

139-12-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Régis Audet et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU BUDGET 2024**
3. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

140-12-2023

ADOPTION DU BUDGET 2024

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : François Binet

Et unanimement résolu d'adopter le budget 2024 tel que présenté :

REVENUS

Taxes	638 632 \$
Païement tenant lieu de taxes	36 216 \$
Total des autres revenus	82 041 \$
Transferts	381 751 \$
TOTAL	1 138 640 \$

DÉPENSES

Administration générale	253 836 \$
Sécurité publique	95 280 \$
Voirie municipale	460 266 \$
Hygiène du milieu	136 883 \$
Aménagement & urbanisme	78 033 \$
Développement, Loisirs et culture	112 122 \$
Dette et financement	2 220 \$
TOTAL	1 138 640 \$

Adoptée

141-12-2023

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024, 2025 - 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 953.1 du code municipal stipule que le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité;

QUE le programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 soit et est adopté tel que présenté.

QUE le programme triennal soit distribué aux résidents de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 0

164-12-2022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Michel Rivard et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 19h09.

Adopté à l'unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.